



CCAS DE CLISSON



AIDE À DOMICILE

Service d'aide à domicile



Dans le cadre d'un service prestataire, l'Aide à domicile qui intervient chez vous est employé par le Centre Communal d'Action Sociale de Clisson.

C'est ce service qui s'occupe de tous les aspects administratifs et légaux.

Quels avantages pour le bénéficiaire ?

- > Aucune responsabilité liée au statut d'employeur
- > Garantie de disposer d'un personnel formé et qualifié
- > Arrêt automatique du contrat en cas : d'hospitalisation, d'entrée en structure d'hébergement ou de décès (pas de préavis ni d'indemnités)
- > Continuité de service assurée par le prestataire (gestion des remplacements éventuels, des absences...)

Le financement de ces heures d'aide ménagère est déterminé en fonction des revenus de chacun. Une participation des caisses de retraite, de la sécurité sociale ou de la mutuelle peut être obtenue.

Votre intervenant service aide à domicile

Vos Aides à domicile sont des professionnels qui doivent observer une stricte neutralité et respecter le mode de vie de chacun.

Elles interviennent pour vous permettre d'assurer votre autonomie et maintenir vos relations avec l'extérieur.

Ce qu'elles peuvent faire ou vous aider à faire

- › Tâches d'entretien courant du logement et du linge
- › Les courses, la préparation des repas, le service
- › Les soins personnels y compris les soins d'hygiène sommaire (hors toilette complète nécessitant des actes médicaux et/ou paramédicaux)
- › Les aides au transfert ne nécessitant pas de matériel médical (lève malade notamment)
- › L'accompagnement lors de vos déplacements extérieurs, vos démarches administratives simples

Ce qu'elles ne peuvent pas faire

- › Le lessivage des murs et des plafonds
- › Le décapage des parquets, des boiseries en général
- › Le jardinage
- › L'entretien des pièces inoccupées (garage, sous-sol, caves et/ou greniers...)
- › Les travaux extérieurs (sauf quand le risque de chutes est avéré : balayage des feuilles mortes, neige...)

Les tâches requérant l'utilisation d'un escabeau de plus de trois marches

[Résultats du questionnaire de satisfaction](#)

[sur le service](#)

[d'Aide à Domicile](#)

Autres rubriques

- › Demande de subventions pour association à caractère social
- › Présentation et Contact
- › Conseil d'administration
- › Service d'aide à domicile
- › Télé assistance
- › Mutuelle Communale
- › Portage de livres
- › La bourse au Permis
- › Dispositif Argent de poche

Pour rester informé :

La ville de Clisson vous informe régulièrement par e-mail



